

DELEGATION DE Madame Céline PAPIN

D-2020/404
Sommet Afrique - France 2020. Attribution de subventions.
Décision. Autorisation.

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux devait accueillir le 28^{ème} Sommet Afrique-France du 4 au 6 juin 2020. Dans cette perspective, la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole ont conjointement lancé un appel à projets, co-financé à parité, visant à soutenir des projets d'animation participant au renforcement des liens entre l'Afrique et la France ; liens de nature artistique, universitaire, économique, gastronomique, citoyenne, etc.

Les contraintes sanitaires liées à la pandémie de la COVID19 ont conduit l'Etat à suspendre la tenue du 28^{ème} Sommet Afrique-France. Néanmoins, de nombreuses associations avaient déjà réalisé leurs projets ou engagé des dépenses. La plupart d'entre-elles ont d'ores et déjà reporté leur évènement ou envisagent de le faire.

Malgré l'annulation du Sommet Afrique-France, il est proposé d'autoriser le Maire à verser les subventions attribuées aux associations.

Appel à projets

La Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole ont reçu 47 dossiers dont 43 étaient éligibles.

Après échanges et débats, 35 projets ont été labélisés « Bordeaux à l'unisson », leur permettant ainsi de bénéficier d'une valorisation dans le cadre de la communication officielle du Sommet Afrique-France. Parmi ceux-ci, 26 projets se sont également vu attribuer une subvention.

Une attention particulière a été accordée aux projets promouvant des solutions concrètes et innovantes pour des villes plus durables et promouvant les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Le montant total des subventions attribuées par la Ville de Bordeaux aux associations s'élève à 13.000 euros pour 9 projets comme décrit dans le tableau mis en annexe.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Attribuer aux associations susmentionnées les subventions correspondantes ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ces subventions ;
- Imputer la dépense correspondante sur le budget 2020 – fonction BX 041 – compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME PAPIN

Bonsoir. Dans la lignée de ce que nous avons acté au Conseil de Bordeaux Métropole, nous vous proposons de verser les subventions attribuées aux associations pour les projets retenus d'animation participant au renforcement des liens entre l'Afrique et notre territoire. En effet, de nombreuses associations avaient déjà réalisé leur événement ou engagé un certain nombre de dépenses. Le montant total des subventions attribuées par la Ville de Bordeaux aux associations s'élève à 13 000 euros pour 9 projets tels que présentés dans le tableau mis en annexe.

M. LE MAIRE

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM.

M. NJIKAM-MOULIOM

Oui, mes Cher.rè.s collègues, je vais peut-être en surprendre certains, en tout cas plus d'un, dans cette enceinte à l'occasion de cette délibération par la tonalité des propos que je vais tenir. Loin de moi ici, aujourd'hui, de profiter de délibération que j'espère consensuelle pour revenir sur un certain nombre de sorties de toutes sortes, jusqu'à d'ailleurs pour ceux qui s'intéressent à la presse ces derniers jours des plus curieuses, des plus ridicules pour ne pas dire des plus méprisables. Pour ces dernières sorties d'ailleurs, je voudrais nous faire partager cette formule de Châteaubriand : « *Il faut être économe de son mépris en raison du grand nombre de nécessiteux.* »

Le Sommet Afrique-France 2021 aura lieu à Montpellier. S'il était encore envisagé, une nouvelle fois, à Bordeaux, c'était certainement sur d'autres fondements que sur des questions personnelles ou politiciennes. C'est la raison pour laquelle je voudrais inviter notre assemblée à prendre de la hauteur et surtout, à l'occasion de cette délibération qui vise à accompagner les acteur.trice.s qui participent à tisser ce lien entre notre territoire et le continent africain, à retrouver la signification profonde de toutes ces mobilisations individuelles et collectives. Celles-ci ont si fortement imprimé ce qui a été indiqué dans la délibération, à savoir la dynamique « Bordeaux à l'unisson ». Voilà, mes Cher.ère.s collègues, l'état d'esprit que je voudrais donner à l'examen cette délibération.

Nous avons pu constater, pendant au moins un an et demi, une forte mobilisation des professionnels, des entreprises, des acteur.trice.s locaux.ales, nos partenaires, de la Région, d'autres collectivités locales, d'autres acteur.trice.s au-delà même de Bordeaux. Et en Afrique aussi, une formidable mobilisation, des chercheurs, 2 000 jeunes entrepreneur.euse.s projetant des rencontres utiles à Bordeaux, diverses générations d'artistes, des intellectuel.le.s, plusieurs établissements universitaires des grandes écoles de notre territoire qui se sont associés à la démarche. Pour tous ces acteur.trice.s et professionnel.le.s, le nouveau concept et le nouveau format à Bordeaux pour 2021 restaient une opportunité historique. Nous l'avons manqué, soit.

Le plus important, aujourd'hui, mes Cher.ère.s collègues, c'est de voter unanimement cette subvention parce que ces associations nous redisent encore par leurs actions et leurs projets en cours, de quoi le Sommet Afrique-France, version 1 et version 2, était véritablement le signe. Le signe d'un engagement africain de nous élu.e.s qui nous éloignera, je l'espère, des formes contemporaines de néo-paternalisme complexé ou de bons sentiments que ni l'Afrique, ni les acteur.trice.s et partenaires bordelais n'attendent de nous.

Enfin, le signe aussi d'une ville, Bordeaux, qui doit continuer à assumer et à affirmer son identité africaine dans une démarche prospective, et pas passéiste et revancharde de manière à être à la hauteur des attentes de l'Afrique et de ses diasporas. Sur ce plan, mes Cher.ère.s collègues, les défis sont nombreux. Parmi ces défis, c'est notre contribution aussi à faire en sorte que cette jeunesse africaine puissent trouver une espérance sur son continent.

Voilà pourquoi, mes Cher.ère.s collègues, je voudrais espérer que même si le Sommet Afrique-France 2021 a lieu à Montpellier, la flamme de toutes ces énergies et de toutes ces espérances franco-africaines de notre territoire restera vivace. C'est la raison pour laquelle, bien sûr, notre groupe, et je l'espère tous les groupes de cette assemblée, devront *a minima* voter en faveur de cette délibération.

M. LE MAIRE

Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Pour faire plaisir au camarade intervenant juste avant, on va voter pour la délibération, sauf que l'on a envie de dire quand même que l'on était contre la tenue de ce Sommet Afrique-France. On est content qu'il n'ait plus lieu à Bordeaux, même s'il a lieu ailleurs malheureusement pour les Montpelliérain.e.s. On est contre parce qu'il y avait pour nous une ambiguïté sur la relation. On est pour les relations, évidemment, de Bordeaux, de notre pays avec les pays africains. Cela fait bizarre, Bordeaux avec l'Afrique. Cela fait un petit disproportionné, mais... On est pour qu'il y ait des relations, mais des relations avec qui ? Avec les dictateur.trice.s africain.e.s soutenu.e.s par l'État ex-colonisateur français, ou est-ce que c'est des relations avec la population et les peuples africains ? C'est pour cela que de ce point de vue-là, on n'était pas d'accord sur la façon dont cela se présentait.

On est pour cette délibération d'autant qu'il y a SOS Méditerranée qui fait partie des associations qui ont des subventions. SOS Méditerranée, c'est une association que l'on aime beaucoup. C'est une association qui sauve les migrants en Méditerranée, qui aide. En ces temps de discours de fermeture des frontières, de limitation des droits de circulation des migrants, cela fait du bien aussi qu'il y ait des associations qui bossent comme ça pour l'ouverture des frontières pour la défense internationale des peuples en souffrance. Donc, on est très pour que cette association-là reçoive une subvention.

À ce propos, il faut prendre de la hauteur d'après ce que vous disiez, et la hauteur, on veut en parler aussi au passé. On est passéiste peut-être, mais on pense que c'est important de rappeler que Bordeaux est une ville ex-négrérière, qui a un passé colonialiste, esclavagiste qui a fait la traite des Noir.e.s, et c'est important de le rappeler. À ce propos, on rappelle tout le travail qui est fait par *Mémoires et Partages*, et par Karfa DIALLO. On rappelle qu'il était en procès, il n'y a pas si longtemps que cela, c'était la semaine dernière, à Biarritz, dans le cadre de sa bataille pour faire débaptiser le quartier de la Nègresse de cette ville. Il a été victime d'une intervention policière violente. Il est, aujourd'hui, en procès pour rébellion. On est allé le soutenir. C'était un important pour nous à cette occasion-là de parler de son combat pour la mémoire et pour l'histoire, et rappeler qu'il y a une histoire de l'oppression, et que ce serait bien que tout cela soit bien mis en avant.

Au bout du compte, c'est un vote pour cette délibération.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur POUTOU. Oui, Monsieur PEREIRA.

M. PEREIRA

Merci Monsieur le Maire, Cher.ère.s collègues, après ces deux interventions, je voudrais revenir à « du plus concret » sur l'événementiel et la tenue d'événements internationaux à Bordeaux. On l'a évoqué à plusieurs reprises lors de cette séance. Je crois que la crise actuelle sanitaire et économique nous a rappelé à quel point l'événementiel, d'une part, était un secteur fragile, et d'autre part, essentiel pour créer du lien. Les événements internationaux permettent de créer du lien international avec un certain nombre de pays et d'acteur.trice.s, mais on sait aussi que l'événementiel représente un coût écologique important. Lorsqu'ils sont organisés, ces événements ont un impact et c'est une réalité contre laquelle on peut tout à fait lutter ou en tout cas inciter les acteur.trice.s à s'engager.

Cette analyse de l'impact écologique des événements qui est légitime doit cependant être mise au regard des impacts positifs de ces mêmes événements sur le développement économique des villes et des métropoles qui les accueillent. Dans le cadre de Bordeaux, une ville très touristique, les événements sont majeurs pour les secteurs économiques tels que l'hôtellerie et la restauration.

De ce fait, ma question était de savoir si vous aviez défini une stratégie pour accompagner le développement ou la transition de ces grands événements qui se déroulent à Bordeaux, qu'ils soient

internationaux ou non. On pense à Bordeaux Fête le fleuve ou Bordeaux Fête le vin, ce sommet qui aurait pu avoir lieu ; les accompagner pour que ces événements s'engagent dans une limitation de leur impact carbone, soit par de la limitation en amont dans la construction de ces événements, soit par de la limitation en aval dans la compensation carbone qui, aujourd'hui, est très facilement faisable avec de très nombreux outils.

Nous avons proposé la mise en place d'une charte de l'événementiel éco-responsable à Bordeaux pour que puissent se tenir des événements. Les événements devraient répondre à cette charte en totalité afin de limiter leur impact carbone. Donc, ma question est simple : « Comment souhaitez-vous ou comptez-vous accompagner, malgré tout, le développement de ces secteurs et faire de Bordeaux peut-être une ville phare dans le développement des événements éco-responsables, tout en privilégiant et préservant l'attractivité événementielle de cette ville ? »

Voilà ma question, et je vous remercie de bien vouloir me répondre. Merci.

M. LE MAIRE

Marik FETOUH.

M. FETOUH

Monsieur le Maire, je serai bref. Je voulais réagir à l'intervention de Philippe POUTOU. Bordeaux a été une ville négrière, effectivement. C'est toute la Région Aquitaine qui a bénéficié de la traite négrière et de l'esclavage, et globalement c'est toute la France, parce qu'à l'époque, c'était quelque chose de très répandu dans toute l'économie française.

Bordeaux a été le troisième port négrier, le premier port esclavagiste et le travail de mémoire a été entamé, il y a plusieurs années. Il y a une statue sur les quais, de Modeste Testas, une ancienne esclave. Il y a aussi un square Toussaint Louverture avec une statue de Toussaint Louverture.

Je voulais m'inquiéter, ici dans cet hémicycle, des projets éventuels dont j'ai eu l'écho en ayant questionné la Mairie suite au dernier Conseil municipal sur le fait que l'on puisse éventuellement envisager de débaptiser l'école Paul Bert puisque Paul Bert a été raciste. Le problème, c'est qu'à une certaine époque, tout le monde était raciste et antisémite puisque c'était la norme sociale.

M. LE MAIRE

Pas tout le monde !

M. FETOUH

Attendez, je voudrais finir.

M. LE MAIRE

Ne dites pas que tout le monde était raciste et antisémite.

M. FETOUH

Non, non, c'est vrai. Pas tout le monde, excusez-moi, une grande partie. Je vous donne un exemple. Montaigne a fait la Théorie des climats. Il faudrait aussi déboulonner la statue de Montaigne. Le travail de mémoire est un travail très complexe. Il y a des contextes. Il y a des normes sociales qui sont très présentes. Effectivement, tout le monde n'était pas raciste. Il y avait aussi des abolitionnistes, il y avait aussi des gens qui luttèrent contre le racisme. Ils étaient quand même beaucoup plus minoritaires à l'époque que maintenant et on ne peut qu'être heureux de cette évolution, mais il n'empêche que quand vous commencez à regarder Paul Bert, il va falloir regarder tous les noms de rue parce qu'à l'époque, 90 % des gens étaient malheureusement dans ce cadre de pensée raciste et antisémite.

M. LE MAIRE

Qu'est-ce qui vous autorise à dire que 90 % des gens étaient racistes et antisémites ? N'insultez pas nos anciens. Il y avait des racistes et antisémites, mais pas 90 %.

M. FETOUH

Regardez, faites l'étude. Vous verrez, c'était la pensée dominante de l'époque. Les théories racistes venaient de la médecine. Paul BROCARD lui-même a produit des théories racistes. La médecine produisait des théories racistes. Toute la médecine avait cela pour théorie.

M. LE MAIRE

Ne dites pas des énormités de ce style, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais enfin quand j'entends cela, cela me rend furieux, mais je me calme. Je donne la parole à Brigitte BLOCH qui va tous nous apaiser.

MME BLOCH

Pour ce qu'il en est de l'événementiel, c'est un vrai sujet. Plus largement, je crois que la question de l'avenir de l'événementiel est un sujet sur lequel on aura beaucoup à se pencher parce que les événements de demain ne seront probablement pas identiques aux événements d'hier. C'est un vrai sujet parce que c'est toute une économie qu'il va falloir accompagner dans cette transition.

Les événements risquent probablement d'être mixtes entre du présentiel et de l'événementiel. Il y a beaucoup d'habitudes différentes qui vont être prises, des tailles et des formats différents qui auront des conséquences pour nos équipements, qui auront des conséquences pour les équipes, qui auront des conséquences pour la filière dans son ensemble. C'est un vrai travail de fond. On a entamé d'ailleurs la réflexion au sein du groupe tourisme de France urbaine où d'autres collègues ont les mêmes problématiques. Cela va faire partie de nos sujets phares, dans les prochaines semaines, parce qu'il y a vraiment un sujet de fond.

De manière un peu plus concrète pour ce qu'il en est de l'Office de tourisme, vous le savez certainement parce que ce n'est pas moi qui l'ai inventé, donc je sais rendre à César ce qui lui appartient, il y a une démarche qui est entamée et que l'on va approfondir avec l'Office du tourisme de labellisation de la « Destination internationale durable » dont un des volets majeurs est notamment le tourisme d'affaires. On travaille avec le CEB de manière déjà très forte sur cette évolution.

Si on arrive à la faire, cette Fête du vin, cette année, ce sera le premier événement ISO-20121 labellisé à Bordeaux en même temps qu'on labelliserait, si on y arrive aussi dans le contexte actuel, l'Office de tourisme.

Donc, on est là dans cette démarche. Je crois que l'on pourra être très fier.ère.s du travail accompli. Au demeurant, tous les efforts faits au niveau de la fête, à nouveau on les approfondit, mais ils ont été entamés précédemment. On va remettre tout cela... puisque, tout à l'heure, Monsieur CAZENAVE parlait de vision, je crois qu'il faut remettre ces éléments précis dans une vision du développement touristique équilibré du territoire. C'est une démarche sur laquelle on va travailler d'une part à la Métropole, mais aussi à l'Office de tourisme où on aura une réunion de Bureau mi-décembre pour évoquer ce sujet et l'ensemble du travail que l'on va mettre en place, notamment des réunions participatives. Plus largement, des élu.e.s de la Métropole seront invité.e.s ainsi que des habitant.e.s et des professionnel.le.s du tourisme, bien sûr, pour définir ensemble cette stratégie pour les prochaines années.

M. LE MAIRE

Merci Brigitte. Céline PAPIN et Olivier ESCOTS.

MME PAPIN

Quelques éléments de réponse à Monsieur NJIKAM. Sachez que nous regrettons et nous déplorons avec vous la décision de l'Élysée de ne pas avoir retenu la candidature de Bordeaux pour la tenue du Sommet Afrique-France dans une nouvelle version sur laquelle nous avons un début de convergence sur le format, et notamment la question du thème de la transition écologique et d'un nouveau modèle de développement au cœur de cette manifestation. Donc, c'est vraiment un regret partagé, soyez-en assuré.

Je voulais également saisir l'opportunité de cette question, même si vous ne l'avez pas évoquée, pour revenir sur une question qui a agité quelque peu nos relations de ces dernières semaines. Je pense que c'est important de clore ce chapitre, à mon sens, puisque le sujet des partenariats avec l'Afrique mérite, à mon avis, un climat apaisé. Donc, je souhaite vous indiquer simplement que je regrette l'interprétation, à mon sens, erronée des propos que j'ai tenus. Je sais qu'ils vous ont profondément blessé. Sachez qu'à aucun moment, je n'ai voulu vous atteindre personnellement. J'ai repris le verbatim de mon intervention pour bien identifier les propos que j'ai tenus. Sur les propos que j'ai tenus, à aucun moment, je ne vous ai accusé, ou en tout cas ce n'était vraiment pas le sens de mes propos, soyez-en assuré, de tirer un profit personnel et notamment pécunier de cette situation. Simplement mon propos était d'indiquer que votre implication dans les JNDA en l'occurrence, était tellement importante que, finalement, le mettre en débat au Conseil métropolitain me paraissait inapproprié et surtout que nous avions un rendez-vous dans l'après-midi pour discuter de l'évolution de la manifestation.

J'espère que nous pouvons désormais clore ce chapitre malheureux, si je puis dire, et avancer dans un climat plus apaisé puisque le sujet vraiment, je le redis, mérite pleinement l'implication de tous.

M. NJIKAM-MOULIOM

Dont acte et je vous remercie de vos propos.

M. LE MAIRE

Cyrille JABER avait demandé la parole avant, et après, je vous la redonnerai. Cyrille JABER.

M. JABER

Je voulais juste revenir sur Paul Bert. Paul Bert est mort le 11 novembre 1886. En 1861, il y a la guerre de Sécession aux États-Unis qui portait essentiellement aussi sur l'abolition de l'esclavagisme. Donc, il y avait énormément de personnes qui étaient déjà contre le racisme et pour l'égalité de tous les hommes. C'est un petit rappel d'histoire.

M. LE MAIRE

Merci Cyrille. Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

Quelques éléments, Monsieur FETOUH avait posé la question sur les bâtiments et les rues au dernier Conseil municipal, et dans le flot des débats, on ne vous y avait pas répondu. Donc, on vous a répondu par écrit suite à votre sollicitation.

Un petit rappel sur le fond concernant les rues. Il n'est pas envisagé de débaptiser des rues, mais de continuer le travail pédagogique, notamment avec des plaques pédagogiques sur les rues portant des noms de négriers. Je l'ai annoncé aussi dans le cadre du Conseil municipal et je vous l'ai écrit, on va élargir ce travail au passé colonialiste de Bordeaux.

C'est uniquement sur des bâtiments que nous souhaitons débaptiser certains lieux. Vous m'avez demandé de préciser les lieux. Je vais préciser ceux qui peuvent être concernés. Il y a, effectivement, l'école Paul Bert, mais je vous l'ai dit aussi dans mon courrier, ce travail-là se fera en concertation avec l'ensemble des acteur.trice.s, avec les usager.ère.s, les parents d'élèves puisque c'est une école, mais aussi avec la Commission lutte contre le racisme et l'antisémitisme et Commission mémoire qui est

élargie à de nouveaux.elles acteur.trice.s notamment les acteur.trice.s qui sont au sein du réseau « Sortir du colonialisme » et qui ont pu rédiger l'an dernier *le Guide du Bordeaux colonial*.

Monsieur POUTOU évoquait Mémoires et partages. Mémoires et partages reviendra également travailler dans cette commission, comme on a pu le faire, il y a quelques années. Donc, Karfa DIALLO reviendra travailler avec nous, et je m'associe au soutien qu'a annoncé Monsieur POUTOU suite au procès de la négresse du 3 décembre à Biarritz.

D'une manière générale aussi, sur le Sommet qui est dépaycé à Montpellier, j'ai pu le dire dans cette instance, au dernier Conseil métropolitain, ce n'est pas ce dépaycement à Montpellier qui va changer les rapports de domination néocoloniale qui peuvent exister avec le continent africain.

M. LE MAIRE

Merci. C'est indispensable Monsieur FETOUH ? C'est pour affiner vos chiffres, nous dire 89 % ou 75 ?

M. FETOUH

Pourquoi vous attaquez les gens personnellement alors que précisément, j'allais dire que l'intervention de Monsieur ESCOTS était tout à fait apaisante ? Cela permet un débat serein là où justement vous n'avez pas répondu à la question, et vous avez essayé de polémiquer là alors qu'il n'y a pas lieu de polémiquer.

Je voulais simplement vous dire, pour préciser ma pensée, que Paul Bert est né en 1833, soit 15 ans avant l'abolition de l'esclavage. Cela veut dire qu'il a baigné dans un environnement culturel où l'esclavage était la norme, était la loi. Donc, si on commence à regarder... il faut le faire, faites-le, c'est très bien, mais si on commence à regarder tous les noms de bâtiments publics, on va trouver beaucoup de gens qui ont eu des publications racistes. Faisons-le, mais attention, il faut le faire avec exhaustivité, et il faut faire ce travail de mémoire en concertation avec l'ensemble des acteurs. Je trouve cela très bien que vous puissiez y associer les parents d'élèves et l'ensemble des associations.

M. LE MAIRE

Delphine.

MME JAMET

Je voudrais juste intervenir deux petites secondes parce que j'ai beaucoup travaillé ce sujet. Je pense que c'est un outil pédagogique le fait de débaptiser aussi, et notamment une école. Un, cela va permettre aux écoliers de travailler sur la question de Paul Bert, qui il était, le contexte dans lequel il a vécu, etc. Deux, cela va permettre aussi de mettre à l'honneur quelqu'un d'autre qui, à l'heure actuelle, ne ferait pas d'aspect polémique à un instant *t*, et notamment de féminiser aussi un peu les noms d'écoles. Vous l'avez fait à une époque avec Anne SYLVESTRE. Donc, rien n'empêche de débaptiser une école si on poursuit cette réflexion, et notamment avec des noms comme cela qui peuvent porter préjudice ou à réflexion historique.

Je pense que ce n'est pas une interdiction de porter cette réflexion. C'est même bénéfique pour l'ensemble de la communauté. Donc, je pense que l'on est là dans une bonne solution.

Débaptiser des rues est plus compliqué en termes d'adressage pour les citoyens. Au niveau administratif, c'est très complexe. Donc, faire de la pédagogie dans les rues avec des panneaux qui expliquent, oui. Débaptiser, c'est plus compliqué. Quand on a des bâtiments où il y a des noms où c'est indiscutable, oui donnons-nous ce droit en travaillant avec toutes les personnes qui travaillent au sein de ces écoles, ou au sein de ces bâtiments.

M. LE MAIRE

Merci. Monsieur POUTOU, une minute.

M. POUTOU

Une minute, c'est largement suffisant. C'est pour dire que je me suis trompé. On s'abstient sur la 404 et on votera pour la 405. C'était pour rectifier cela. Et puis juste, comme cela discute vachement d'histoire et tout cela. Il y a l'histoire de Chaban. On peut en parler deux secondes. On pourrait presque déboulonner la statue de Chaban parce qu'il a quand même eu des responsabilités, dans les années 50, dans les guerres coloniales, notamment en Algérie. On pourrait peut-être avoir un débat là-dessus. Est-ce que l'on déboulonne Chaban parce qu'il a aussi un peu de racisme dans sa tête ?

M. LE MAIRE

C'est un sujet sur lequel je ne m'aventurerai pas. Je note, et Monsieur CHABAN-DELMAS n'est pas là.

MME AMOUROUX

C'est ce que j'allais dire. Vous auriez pu dire cela quand le petit-fils était présent. Cela aurait été plus savoureux encore.

M. LE MAIRE

Est-ce que l'on peut passer au vote maintenant ? Merci pour ce débat.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je veux bien refaire les abstentions pour vous, Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ?

M. POUTOU

On est à laquelle ?

M. LE MAIRE

404.

M. POUTOU

404, on s'abstient.

M. LE MAIRE

Oui, d'accord, on note l'abstention du groupe de Monsieur POUTOU.

Gardez votre attention jusqu'au bout, même si on fatigue. Je vous signale que s'il y en a qui ont des interventions prêtes, qu'ils n'auraient pas le temps de faire, on peut les verser au débat. C'est un usage quand on arrive plutôt en fin de séance. Ne vous privez pas de cette économie.

Allez, Stéphane.

M. PFEIFFER

On peut donc passer à la 405 : « Soutien et accompagnement de projet contribuant au partenariat entre Bordeaux et l'Afrique. »

	PORTEUR DE PROJET	SIÈGE	DESSCRIPTIF DU PROJET	MONTANT ATTRIBUÉ	PART DU BUDGET GLOBAL DE L'ACTION
1	Association Encore	Bordeaux	Organisation d'un Forum international des femmes impactantes. Présentation de modèles de réussites féminines pour le développement de l'entrepreneuriat féminin.	2 000 €	16%
2	AKWABA	Bordeaux	Organisation des Rencontres économiques Ivoir'Bordeaux 2020 "Villes et territoires durables en Côte d'Ivoire".	2 000 €	8%
3	Centre d'animation de Bordeaux	Bordeaux	Diffusion de 2 films, organisation de 2 tables rondes "Cultivons la nature et l'environnement pour un avenir radieux". En partenariat avec l'association oranaise Sidi El Houari.	2 000 €	45%
4	Collectif JIVEP – AISA ONG International	Bordeaux	Organisation d'un village de la paix pour la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP)	1 000 €	6%
5	Mémoire de Bordeaux	Bordeaux	Exposition de portraits photographiques de marins africains restaurés par Pierre Bychkowsky	1 000 €	20%
6	Nos Rêves Productions	Bordeaux	Représentation d'une pièce de théâtre pour un travail de mémoire sur le naufrage du navire "l'Afrique" tiré du "Chant noir des baleines"	1 000 €	7,5%
7	Etudiants marocains de Bordeaux	Bordeaux	Organisation de 4 conférences sur le développement durable au Maroc.	2 000 €	40%
8	Les Orchidées rouges	Bordeaux	Organisation d'une représentation théâtrale avec des femmes victimes de MGF, viols et mariages forcés. Soutien d'un projet de coopérative de beurre de karité en Côte d'Ivoire.	1 000 €	13%
9	MC2A	Bordeaux	Immersion numérique au cœur de 4 villes africaines ; Exposition d'œuvres de plasticiens africains sur leur vision de la ville durable.	1 000 €	28%

D-2020/405**Soutien et accompagnement de projets contribuant aux partenariats entre Bordeaux et l'Afrique. Décision. Autorisation.**

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux soutient et accompagne les acteurs locaux dans leurs projets internationaux. Cela se traduit notamment par l'attribution de subventions à des associations au titre des projets et des initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Au regard de l'importance donnée aux partenariats avec l'Afrique et de nos priorités en matière d'inclusion sociale et de solidarité, nous vous proposons d'attribuer la somme de 9.800 euros selon la répartition suivante :

	ASSOCIATION	DESCRIPTIF DU PROJET	MONTANT
1	SOS Méditerranée	Soutien à l'association de sauvetage en mer des migrants et réfugiés fuyant la Libye. A Bordeaux, l'antenne locale organise notamment des rencontres débats, des événements de sensibilisation et réalise des interventions en milieu scolaire.	5.800 €
2	Association Accompagnement Coopérer Afrique (ACA2)	Projet d'accompagnement à l'intégration et au développement des soins palliatifs dans les hôpitaux de Douala et de la Région du Littoral au Cameroun. Ce projet s'inscrit dans le contexte de l'accord de partenariat avec la Communauté Urbaine de Douala pour le développement de l'hôpital Laquintinie.	2.000 €
3	Les Orchidées rouges	Présentation d'une pièce de théâtre contribuant à la sensibilisation sur la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF). La représentation initialement prévue en mars 2020 est en cours de reprogrammation pour février (journée mondiale contre les MGF) ou mars 2021 (mois de l'égalité).	1.000 €
4	Nos Rêves Productions	Présentation à un public scolaire d'une pièce de théâtre tirée du roman de Nicolas Michel "Le chant noir des Baleines". La pièce propose un travail de mémoire sur le naufrage du navire "l'Afrique". Les représentations initialement prévues en mai / juin 2020 est en cours de reprogrammation pour 2021.	1.000 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Attribuer aux associations susmentionnées les subventions correspondantes ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ces subventions ;
- Imputer la dépense correspondante sur le budget 2020 – fonction BX 041 – comte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PAPIN

Dans le cadre de notre politique internationale, nous vous proposons d'attribuer la somme de 9 800 euros à quatre acteur.trice.s associatif.ve.s, donc :

- un projet ACA2 en lien avec notre partenariat avec la Communauté urbaine de Douala et l'hôpital Laquintinie ;
- un projet théâtral porté par l'association Les Orchidées rouges sur la thématique de la sensibilisation sur la lutte contre les mutilations génitales ;
- un second projet théâtral à destination de public scolaire et portant sur une thématique mémorielle, le naufrage du navire « l'Afrique » en 1920 avec le décès de plus de 200 tirailleurs sénégalais,
- et un soutien aux actions conduites par l'association SOS Méditerranée.

Sur ce dernier point, j'aimerais juste apporter quelques éléments complémentaires puisqu'il s'agit d'un geste fort aussi de notre collectivité de soutenir cette dernière action.

Comme vous le savez, la mer Méditerranée est le théâtre d'un drame humain depuis de nombreuses années avec plus de 1 800 décès par an recensés. La crise sanitaire a fortement impacté les acteur.trice.s associatif.ve.s et institutionnel.le.s qui œuvrent chaque jour à secourir ces personnes en détresse laissant à quai un certain nombre de bateaux et/ou les contraignant à des évolutions importantes de leur procédure pour tenir compte de ces contraintes sanitaires.

Je n'entrerai pas ici dans le débat sur la crise migratoire derrière laquelle je le rappelle néanmoins, ce sont avant tout des drames humains qui se jouent, mais il s'agit là de soutenir une action au titre du devoir d'assistance à personne en danger et d'aide inconditionnelle au sauvetage en mer, chère aux marins et surtout reconnue par le Droit maritime international.

En tant que ville portuaire, ville humaniste, il nous semble important de soutenir cette association et de rejoindre ainsi la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, avec nos homologues de Lille, Marseille, Paris, Montpellier ou encore les régions Bretagne et Occitanie ou les départements du Finistère et de Haute-Garonne entre autres.

Juste quelques chiffres. Depuis le début de ces opérations en février 2016, SOS Méditerranée a porté secours à 31 800 personnes. Une vie n'a pas de prix, mais sauver des vies coûte cher. Une journée en mer, c'est plus de 10 000 euros.

Je rappelle aussi que l'association compte des antennes locales dont une à Bordeaux qui effectue des actions de sensibilisation sur cette question du devoir d'assistance aux personnes en détresse.

Juste pour conclure, dans le contexte actuel, il me semble particulièrement important de lever le voile sur la réalité des parcours migratoires et de sensibiliser sur cette question. Dans notre relation avec le Continent africain, bien sûr, la mer Méditerranée est malheureusement un tombeau face auquel nous ne pouvons rester silencieux.se.s.

Merci.

M. LE MAIRE

Merci Céline. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Pierre de Gaëtan.

M. NJIKAM-MOULIOM

Evidemment que nous allons nous associer et voter en faveur de cette délibération.

Sur le soutien à la délégation locale de SOS Méditerranée d'un montant quand même de plus de 5 000 euros, j'ai vu que c'était pour faire des conférences, des tables-rondes, etc. Est-ce qu'il ne faudrait pas aussi aller plus loin en essayant d'accompagner ce que l'on a essayé de faire, d'une manière ou d'une autre, toute cette nouvelle génération d'entrepreneurs africains qui, sur place en Afrique, avec le soutien des collectivités locales, créent également de l'espérance localement. Faire des tables-rondes, etc., c'est bien, mais je pense que notre action sur ce sujet-là ne doit pas s'arrêter à ce niveau-là.

M. LE MAIRE

Merci. Il n'y a plus de demande de prise de parole ? Je mets au vote la délibération.

MME PAPIN

Les deux actions sont complètement complémentaires, bien sûr. Il faut agir sur un devoir humanitaire et également travailler aux actions de développement local, bien sûr, qui sont une des causes premières de cette émigration.

M. LE MAIRE

Merci. Je mets au vote la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.
Stéphane.

M. PFEIFFER

Délibération 406 : Participation au fonds de coopération de l'association internationale des maires francophones, Céline.

D-2020/406

**Participation au Fonds de Coopération de l'AIMF /
Association Internationale des Maires Francophones. Appui
au projet de transformation du Cercle culturel du quartier
de Poto-Poto en pôle culturel, artistique et citoyen à
Brazzaville (Congo). Autorisation. Décision.**

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux, en sa qualité de ville membre de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et de Présidente d'une Commission Permanente axée sur deux axes « Management municipal / Genre et développement local », apporte, depuis plusieurs années, son soutien à des projets initiés dans le cadre du « Fonds de Coopération » de l'AIMF.

Ce Fonds est abondé par des subventions d'institutions publiques nationales ou européennes, ainsi que par des contributions en provenance des villes du Nord membres de l'AIMF. Il a pour objet de financer :

- les travaux des Commissions AIMF dans les domaines de l'ingénierie de formation et du management municipal (c'est le cas de la Commission présidée par Bordeaux),
- des projets d'aménagement et d'équipement urbain, des réseaux d'assainissement, d'eau potable, jusqu'à hauteur de 80 % au maximum de leur coût total.

Le projet présenté ici concerne la transformation du Cercle culturel de Poto-Poto en pôle culturel, artistique et citoyen, Poto-Poto étant l'un des plus anciens quartiers populaires de Brazzaville.

Fondé en 1951, ce quartier est considéré comme un véritable carrefour culturel et doit sa réputation à sa célèbre « Ecole de peintures ». Le projet s'inscrit ainsi dans la stratégie de développement de l'économie créative et de l'entrepreneuriat culturel initié par la Municipalité de Brazzaville, ce qui lui a permis d'obtenir en 2014 le label UNESCO « ville créative ».

C'est dans ce contexte que s'inscrit la collaboration technique et financière portée conjointement par l'AIMF et la Ville de Bordeaux.

Le financement octroyé est destiné à la réalisation de 2 volets :

- 1. Volet architectural et d'aménagement intérieur et extérieur :**
 - Rédaction des TDRs et des AO pour la maîtrise d'œuvre, le suivi / contrôle,
 - Réalisation des études architecturales détaillées,
 - Réalisation des travaux,
 - Aménagement des espaces intérieurs et achat des équipements.

- 2. Volet d'appui technique à la maîtrise d'ouvrage communale et au projet culturel d'ensemble :**
 - Programme de formation et renforcement des capacités pour les équipes de la mairie et les acteurs du territoire,
 - Appui à la conception architecturale durable,
 - Elaboration du projet de rénovation urbaine et de dynamisation de Poto-Poto par des activités socio-culturelles,
 - Appui au recrutement d'une équipe de gestion du pôle artistique et culturel (avec le statut juridique d'une régie),
 - Appui à l'élaboration de la stratégie communication : charte graphique (logo, police, couleurs), conception d'un logo.

Le financement de ce projet fait l'objet d'un montage spécifique entre d'une part l'Association Internationale des Maires francophones (AIMF) et la Ville de Bordeaux, et d'autre part Brazzaville, la ville porteuse du projet.

Budget prévisionnel de l'opération pour la réalisation des deux volets annoncés (délais d'exécution : 2020/2022, soit 3 ans) : 772 000 € TTC.

Répartition prévisionnelle (selon actions détaillées ci-dessus)		En EUROS
	Volet architectural et d'aménagement intérieur et extérieur	457 000 €
	Volet d'appui technique à la maîtrise d'ouvrage communale et au projet culturel d'ensemble	315 000 €
	TOTAL	772 000 €

En termes de recettes, il est prévu pour 2020 / 2022 :

Montage financier (prévisionnel)	
Mairie de Brazzaville	457 000 €
AIMF	265 000 €
MAIRIE DE BORDEAUX	50 000 €
TOTAL	772 000 €

A noter que ce budget prévisionnel sera réajusté selon les justificatifs fournis pour la mise en œuvre de chaque action inscrite.

Au vu de ces éléments ci-dessus, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ➔ autoriser M. le Maire à verser, la somme de 50.000 € (cinquante mille euros) à l'AIMF.
- ➔ autoriser M. le Maire à signer la convention, ci-annexée.

Cette dépense, prévue au Budget Primitif, sera imputée sur le budget 2020 de la Mairie de Bordeaux – Fonction 041 - nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

MME PAPIN

La Ville de Bordeaux apporte, depuis plusieurs années, son soutien à des projets initiés dans le cadre du fonds de coopération de l'AIMF. C'est un fonds qui est abondé par des contributions en provenance des villes du nord membres de l'AIMF et par des financements nationaux et européens, qui permet de financer des projets d'aménagement urbain notamment.

La Ville de Bordeaux, en l'occurrence, s'est engagée auprès de l'AIMF sur un projet de pôle culturel et artistique qui s'inscrit dans la stratégie de développement de l'économie créative et de l'entrepreneuriat culturel initié par la municipalité de Brazzaville qui lui a permis d'obtenir en 2014 le label UNESCO, Ville créative.

M. LE MAIRE

Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Pierre de Gaëtan.

M. NJIKAM-MOULIOM

Bien évidemment, nous soutenons cette délibération. Simplement, nous devons, dans la perspective de cette feuille de route internationale et européenne que vous nous aviez promise, insister sur l'intérêt de consolider véritablement notre engagement au sein de l'espace francophone. Nous y avons, vous l'avez rappelé dans la délibération, une place importante en tant que Président d'une commission aussi importante puisqu'elle concerne la formation, l'accompagnement des élu.e.s et cadres municipaux.les. Je pense qu'il était important que notre collectivité consolide et affermis cet engagement francophone, notamment dans la perspective d'une francophonie des territoires.

M. LE MAIRE

Merci. Il n'y a plus de demandes de prise de parole. Je mets au vote la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui vote pour ? Je vous remercie.

Stéphane.

M. PFEIFFER

Nous allons pouvoir passer à la délégation de Monsieur Olivier ESCOTS, délibération 407 : Lutte contre les discriminations – Réseau d'accès au droit pour les victimes de discrimination et violences discriminatoires.



C O N V E N T I O N

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° D 2020 / en date du , et reçue à la Préfecture de la Gironde en date du d'une part,

et l'Association Internationale des Maires et Responsables des Capitales et Métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF) sise 9 rue des Halles, 75001 Paris, représentée par Madame Anne HIDALGO, Présidente, dûment autorisée par délibération du Bureau, en date du 1^{er} octobre 2009 d'autre part,

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux a défini plusieurs axes prioritaires dont celui des relations avec les villes francophones. Au-delà des programmes d'actions élaborés avec les villes jumelles, Casablanca, Bamako, Ouagadougou et Québec, la Ville de Bordeaux, membre de l'AIMF, souhaite progressivement apporter une aide concrète au développement de ses villes partenaires d'Afrique et du Maghreb.

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux considère que la méthode de travail par projet bien ciblé en termes d'objectifs, de moyens et de durée, qu'applique l'AIMF dans le cadre de son Fonds de Coopération, est la mieux appropriée.

Le Fonds de Coopération de l'AIMF a pour objet de financer des projets d'aménagement et d'équipement urbain ou d'équipements informatiques municipaux.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de contribution de la Ville de Bordeaux au Fonds de Coopération de l'AIMF pour concourir au projet axé sur la **transformation du Cercle culturel du quartier de Poto-Poto en pôle culturel, artistique et citoyen à Brazzaville (Congo).**

- **Il est initié** par la Municipalité de Brazzaville (Congo).
- **Il s'inscrit** dans le cadre d'une stratégie de développement de l'économie créative et de l'entrepreneuriat culturel. *Cette stratégie a permis à Brazzaville d'obtenir, en 2014, le label UNESCO « ville créative ».*
- **Il est porté** conjointement par l'AIMF et la Ville de Bordeaux.

Ce projet a pour objectifs principaux :

- **de réhabiliter** le Cercle Culturel (Maison Commune) de Poto-Poto en préservant sa dimension patrimoniale afin de développer un pôle administratif et culturel rénové tout en renforçant les capacités de gestion et de pilotage des services de la mairie,
- **d'aménager** le territoire et de faciliter l'accès aux services de bases aux populations afin de contribuer à l'intégration sociale et au mieux vivre ensemble,
- **de relancer** les missions fondatrices du lieu et de définir un projet d'équipement intégrant de nouvelles fonctions administratives et culturelles en phase avec les nouveaux besoins des acteurs culturels et des populations tout en contribuant à atteindre les ODD : 9 (infrastructures résilientes, industrialisation durable), 11 (Villes et communautés durables) et 17 (Partenariats pour la réalisation d'objectifs).

Ce projet s'articule en deux parties :

1. Volet architectural et d'aménagement intérieur et extérieur.
2. Volet d'appui technique à la maîtrise d'ouvrage communale et au projet culturel d'ensemble.
Voir détail des actions dans la délibération.

Article 2 - Engagements de l'AIMF

L'AIMF s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, et à :

- a) adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.
- b) fournir pour chaque exercice, avant le 1^{er} septembre de l'année suivante :
 - le bilan et les comptes du dernier exercice certifiés par le commissaire aux comptes,
 - le rapport d'activité annuel,
 - un compte d'emploi de la subvention allouée par la Ville de Bordeaux et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.
- c) désigner, en qualité de commissaire aux comptes, un expert-comptable ou un comptable agréé, dont l'AIMF fera connaître le nom à la Ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.
- d) porter à la connaissance de la Ville de Bordeaux toute modification concernant :
 - les statuts,
 - le président de l'association,
 - la composition du conseil d'administration et du bureau,
 - le trésorier, le commissaire aux comptes.
- e) faciliter le contrôle, par la Ville de Bordeaux ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.
- f) conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 10 ans.
- g) faire connaître sur ses supports de communication, la participation de la Ville de Bordeaux au financement de l'opération à laquelle sa subvention au Fonds de Coopération aura été affectée.

Article 3 - Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, en versant pour ce projet, une subvention de **50 000 € (cinquante mille euros) au Fonds de Coopération de l'AIMF**.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de l'AIMF, ouvert à la Société Générale - Code banque : 30003 - Code guichet : 03020 - Compte n° 00050705418 - clé RIB : 64.

Article 5 - Responsabilités

La réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de l'AIMF.

Article 6 - Impôts et taxes

L'AIMF fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances relatives à la réalisation de l'action de coopération définie à l'article 1 ci-dessus.

Article 7 - Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'AIMF.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 8 - Condition de résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée à tout moment par chaque partie, si bon lui semble, en cas d'inobservation de l'une quelconque des obligations convenues dans le présent acte, sans préjudice de dommages-intérêts éventuels. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'AIMF.

Article 9 - Restitution éventuelle des sommes versés

Seront restituées à la Ville de Bordeaux les sommes qui n'auront pas été utilisées ou auront été utilisées pour un objectif qui n'a pas été prévu par la présente convention.

En outre, la Ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées par l'AIMF, au jour de la réception des travaux.

Article 10 - Règlement des litiges

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le 8 décembre 2020

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'AIMF,

Pierre HURMIC
Maire

Anne HIDALGO
Présidente